

**ENQUETE PUBLIQUE DU 3/01/2011 AU 11/02/2011**  
**MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME D'ANNEMASSE**  
**Création d'une continuité urbaine au Nord du Brouaz.**  
Modification simplifiée n°2

Annemasse, le 18 janvier 2011.

A Monsieur le Commissaire Enquêteur,

L'association Oïkos Kai Bios souhaite s'exprimer sur le projet de modification du plan Local d'urbanisme d'Annemasse.

Nous sommes au fait du projet de continuité urbaine au Nord du Brouaz. Notre association dont le siège est à Annemasse se préoccupe autant de la minéralisation des villes que de la menace qui pèse sur les espaces agricoles.

**Pour un développement durable acceptable, il nous paraît de la plus haute importance de privilégier les productions locales évitant ainsi les transports. Ainsi, nous souhaitons que les actuelles terres agricoles soient préservées.**

Nous souhaiterions y ajouter une exigence de qualité : la conversion de l'actuelle exploitation en agriculture biologique.

En effet, quand on observe la part des surfaces cultivées en mode biologique en Haute Savoie (2008, source agence bio, annexe 1), celle-ci représente seulement moins de 2% des surfaces cultivées. Or, la demande est forte dans le domaine et l'on doit importer pour la satisfaire.

En outre, on connaît aujourd'hui l'influence des pesticides sur la santé. Les agriculteurs sont les premiers concernés, en témoigne l'article suivant à propos de la mort d'un viticulteur : <http://www.sudouest.fr/2011/01/17/un-viticulteur-meurt-d-une-maladie-professionnelle-due-aux-pesticides-292529-1613.php> (P.J.).

De surcroît, l'agriculture biologique nécessite plus de main d'œuvre que l'agriculture raisonnée. Ceci permettrait la création de nouveaux emplois, ce qui est précieux dans un contexte de crise économique. Les produits de l'agriculture biologique sont aussi mieux payés, ce qui est une autre façon de valoriser des terrains dans un contexte de forte pression foncière.

Nous déplorons que l'incitation à la conversion en bio ne soit pas plus grande et que l'Etat ait divisé par deux le montant de l'actuelle prime à la conversion (annexe 3, source <http://www.autourdubio.fr/?tag/agriculture%20bio> ). Dans le cas du Brouaz, une aide financière locale (collectivités locales et/ou territoriales) pourrait être envisagée afin d'inciter plus efficacement l'exploitation actuelle à la conversion en bio.

Dans le même esprit, la « modification simplifiée n°1 » évoque la création d'une ferme pédagogique et de jardins familiaux.

Cet aspect du projet nous paraît intéressant et renforcerait les engagements de l'Agenda 21. Nous souhaiterions, afin de limiter les déplacements pour « aller jardiner », que plusieurs structures de jardins familiaux et/ou partagés soient disséminées dans la ville au lieu d'un site unique comme aujourd'hui.

Nous souhaitons vivement que cette zone du Brouaz située dans une plaine alluviale fertile serve au maintien de l'actuelle exploitation agricole et, dans un avenir proche, à la création d'une ferme pédagogique et de jardins familiaux.

**Pour conclure, nous nous opposons à la création d'une zone urbaine en remplacement de l'espace agricole actuel. La surface concernée étant vaste, il nous paraît important qu'un espace de maraîchage d'au moins dix hectares soit conservé dans ce secteur du Brouaz. Nous nous permettons d'y associer une condition : la conversion de l'actuelle exploitation en agriculture biologique.**

Nous vous remercions pour l'attention portée à ce courrier.  
Recevez, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nos salutations respectueuses.

Pour Oïkos kai Bios

la présidente,

**Trois documents annexes** : carte des surfaces cultivées en bio, maladie professionnelle due aux pesticides, le gouvernement recule sur l'agriculture biologique.

## OÏKOS KAÏ BIOS

### Patrimoine Nature et Vie

1, place de la Libération

74 100 Annemasse

<http://oikoskaibios.monsite-orange.fr>

### Annexe 1

2008, source agence bio

